pos de prendre certaines mesures, et après l'approbation de ce rapport, il appartiendrait au Gouvernement de déposer des résolutions touchant les dépenses à faire, avec la recommandation de la Couronne.

Je crois que c'est contraire à l'esprit de la procédure parlementaire anglaise de demander à la Chambre de se prononcer sur une dépense imposée au peuple, avant que les mesures à cette fin soient déposées régulièrement par un ministre. Cette pratique équivaudrait à recourir à un moyen détourné pour lier la Chambre sans la prémunir suffisamment. Je décide donc que le rapport du comité spécia! concernant les pensions et le rétablissement civil des soldats n'est pas conforme au règlement et ne peut être adopté dans sa forme actuelle.

VOIES ET MOYENS

ADOPTION D'UNE LOI DE FINANCES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (pour le ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité.

Le très hon. MACKENZIE KING propose la résolution suivante:

Que, en vue de donner suite au vote des crédits accordés à Sa Majesté, à compte certaines dépenses du service public pour l'exercice devant se clore le 31 mars 1925, la somme de \$170,064,353.08 soit prise sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Il est fait rapport de la résolution qui est définitivement adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING demande à déposer un projet de loi (bill n° 266), accordant à Sa Majesté certains crédits pour le service public pour l'exercice finissant le 31 mars 1925.

La motion est adoptée et ledit bill est lu pour les 1re et 2e fois, examiné sommairement en comité et il en est fait rapport.

Le très hon. MACKENZIE KING propose la troisième lecture du bill.

M. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre de prendre patience quelques instants, et je sais que c'est demander beaucoup. Ce n'est qu'après mûre réflexion sur l'importance de la démarche que je fais, que je me lève en ce moment pour proposer un amendement à la motion pour la troisième lecture de ce projet de loi. Je fais cette proposition parce que ceux qui connaissent la procédure m'apprennent que c'est le meilleur moyen à prendre pour

atteindre mon but. Je regrette de dire que, suivant mon opinion, car je parle pour moi seul, le Gouvernement a commis une erreur grave en votant l'argent du peuple, l'argent qui nous est confié, dans le but d'envoyer des gens faire une promenade à l'exposition de Wembley. J'ai protesté contre ce crédit lorsqu'il a été proposé, et mes collègues siégeant près de moi ont fait de même. Apparemment nos voix n'ont pu alors dissuader le Gouvernement de passer outre. Je propose:

Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de réduire le crédit n° 62 de la somme de \$20.000.

En proposant cette motion, j'ai présente à l'esprit la situation dans laquelle se trouvent les victimes du chômage, la misère et les souf-frances qui résulteront de l'attitude qu'a adoptée le Gouvernement ce matin à l'égard des malheureux déposants de la Home Bank. J'ai aussi à l'esprit la crise que traverseront nombre de colons dans l'Ouest canadien, qui sont encore menacés d'une récolte absolument nulle. Le Parlement n'est donc pas justifiable, à mon sens, de voter des deniers publics dans l'unique but de procurer à un groupe de parlementaires un voyage de plaisir en Angleterre, —un véritable pique-nique.

Le très hon. MACKENZIE KING (prenier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné le débat qui a eu lieu lorsque la question à été soulevée l'autre jour, je tiens à faire savoir à cette Chambre que le Gouvernement a modifié sa décision. Au lieu donc d'envoyer un groupe nombreux de huit ou dix parlementaires visiter l'exposition de Wembley, qui se tient actuellement en Angleterre, nous avons décidé, par égard pour ce qui a semblé être l'opinion de la Chambre, de réduire à un très petit nombre de membres la représentation du Parlement à cette exposition. Nous avons décidé qu'il est désirable que le Parlement du Canada soit officiellement représenté à l'exposition de l'empire britannique. Je n'entrerai pas dans le détail des raisons qui nous ont fait prendre cette décision, mais tout bien considéré, cependant, nous avons cru qu'il est à propos d'être représenté, tant au point de vue du Canada que de l'empire. Nous avons décidé d'envoyer deux whips ministériels; nous aurions pu en rester là et nous contenter de cette députation de deux honorables membres. Nous avons été d'avis, toutefois, qu'une députation de cette nature doit représenter là-bas non seulement le parti au pouvoir mais les divers groupes en Chambre. Voilà pourquoi nous avons invité le whip en chef du parti progressiste et le whip en chef du parti conservateur à faire partie de la délégation. Je n'ai pas la